



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
COMITE SYNDICAL DU SIVU DU COURANT D'HUCHET

Département des Landes

Séance du 10 avril 2024

Arrondissement de Dax

L'an deux-mil-vingt-quatre, le dix du mois d'avril, à seize heures, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Aménagement et de Gestion de la Réserve Naturelle du Courant d'Huchet, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame DASQUET Karine.

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
8	5	Pour : 7 Contre : 0 Abstentions : 0

**Etaient présents :**

Mme DASQUET Karine, Mme JOUSSELIN Nadine, M. MORA Jean, M. RAFFIN Michel, Mme VERDIER Corinne

**Etai(en)t absent(s) :** M. DUPOUY Jean-Louis

**Etai(en)t excusé(s) :**

Mme CROUZET Francine et M. LABOUDIGUE Francis

**Procuration(s) :**

Mme CROUZET Francine donne pouvoir à Mme VERDIER Corinne  
M. LABOUDIGUE Francis donne pouvoir à M. RAFFIN Michel

**A été nommé(e) secrétaire de séance :** JOUSSELIN Nadine

Date de la convocation : 27 mars 2024
Délibération n° 1004202403

## PARTICIPATION FINANCIERE DES COMMUNES AU BUDGET 2024 DU SIVU DU COURANT D'HUCHET

**LE COMITE SYNDICAL,**

**VU** le code général des collectivités territoriales,

**VU** les statuts du SIVU du Courant d'Huchet,

**CONSIDERANT** la nécessité du Syndicat de pourvoir sur son budget à toutes les dépenses relatives à la gestion et l'aménagement de la réserve naturelle,

**Après en avoir délibéré, DECIDE :**

- **de FIXER** le montant de la participation de chaque commune au budget 2024 du SIVU DU COURANT D'HUCHET à 52 900 € (cinquante-deux mille neuf cents euros).

Madame la Présidente est chargée en ce qui la concerne de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Ainsi délibéré les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents. Pour extrait certifié conforme.

Fait à Léon, le

La Présidente, Karine DASQUET



La Présidente certifie que, l'acte a été télétransmis électroniquement le :

L'acte est devenu exécutoire le :

L'acte a été publié/affiché le :

Identifiant unique : 040\_254001779\_20240410\_1004202403\_DE